

Note de service à l'attention des écoles objet : Oreillons

(School Memo re: Mumps)

À : *Élèves, parents et personnel des écoles d'Alberta*

De la part des médecins-conseils en santé publique des services de santé de l'Alberta

Date : 21 fév. 2017

Les épidémies d'oreillons qui sévissent depuis quelques mois dans le Manitoba et aux États-Unis sont un rappel que les infections qui peuvent être prévenues grâce à un vaccin, y compris les oreillons, représentent toujours un risque sanitaire, même ici dans l'Alberta. Afin de réduire les risques pour votre enfant et pour nos communautés, nous devons nous assurer que le plus d'Albertains possible sont à jour dans leur immunisation contre les oreillons. C'est valable pour vous, et pour vos enfants.

Les oreillons sont une infection virale contagieuse qui provoque souvent des gonflements et des douleurs au niveau de la mâchoire (une joue, ou même les deux, peut sembler gonflée). Certaines personnes atteintes des oreillons n'auront pas de gonflement des glandes, et certains auront l'impression d'avoir attrapé un mauvais rhume ou la grippe.

Les oreillons se transmettent lorsqu'une personne infectée tousse ou éternue près de vous, ou bien qu'elle partage de la nourriture ou une boisson avec vous. Une personne atteinte des oreillons peut transmettre le virus sept jours avant l'apparition des symptômes, et neuf jours après. Cependant, il est plus vraisemblable que le virus soit transmis un ou deux jours avant l'apparition des symptômes, ou cinq jours après.

Même si les oreillons disparaissent généralement naturellement en environ 10 jours, dans certains cas, ils peuvent provoquer de graves complications qui affectent le cerveau (méningite), les testicules (orchite), les ovaires (ovarite), ou le pancréas (pancréatite). Ces complications peuvent avoir des effets durables tout au long de la vie.

Les oreillons peuvent être prévenus grâce à l'immunisation (vaccin).
(Mumps can be prevented through immunization (vaccine).)

Le vaccin RRO (rougeole, rubéole, oreillons), et le vaccin RRO-Var (rougeole, rubéole, oreillons et varicelle) peuvent tous les deux protéger contre les oreillons. La plupart des enfants sont vaccinés dans leur enfance dans le cadre du programme de vaccination habituel. La première dose est administrée à un an, et la seconde à quatre ans.

Le vaccin est sûr, et il est efficace. Quand le vaccin contre les oreillons n'existait pas, les oreillons étaient une maladie d'enfance courante au Canada et aux États-Unis.

Protégez-vous, et protégez vos enfants :
(Protect yourself, and your children:)

1. Vérifiez votre dossier d'immunisation, ainsi que ceux de vos enfants pour confirmer que vous et vos enfants êtes bien à jour dans vos vaccins. Appelez Health Link (811) si vous ne savez pas comment trouver ou vérifier votre dossier d'immunisation, ou si vous voulez savoir comment prendre rendez-vous pour une immunisation. Voici quelques recommandations spécifiques aux oreillons :
 - Les enfants doivent recevoir une dose de vaccin à l'âge de 12 mois, et une seconde dose entre quatre et six ans. À six ans, tous les enfants de l'Alberta devraient avoir reçu deux doses de vaccin contre les oreillons.
 - Les adultes (18 ans et plus) nés en 1970 ou après devraient avoir reçu au moins une dose de vaccin contre les oreillons. (Remarque : les étudiants de niveau postsecondaire de cet âge et tous les travailleurs des soins de santé devraient recevoir deux doses.)
 - Les personnes nées avant 1970 sont considérées comme immunisées car les oreillons étaient extrêmement courants avant que le vaccin ne soit accessible. (Remarque : les étudiants de niveau postsecondaire de cet âge devraient recevoir une dose; tous les travailleurs des soins de santé devraient recevoir deux doses.)
2. Toute personne présentant des symptômes comme des douleurs en mâchant ou en avalant, ou des gonflements de la joue ou de la mâchoire doivent appeler Health Link (811) ou un médecin pour demander une évaluation et envisager de se faire tester. Si vous pensez que vous ou votre enfant avez les oreillons, appelez et expliquez vos symptômes avant de vous rendre au cabinet du médecin.

3. Toute personne présentant les symptômes ci-dessus doit rester chez elle et ne pas aller à l'école ou au travail pendant 5 jours à partir du début du gonflement.
4. Pour empêcher la transmission de l'infection, veuillez toujours vous conformer à ces principes :
 - Insistez sur l'hygiène des mains : lavez-vous souvent les mains avec du savon et de l'eau, ou utilisez un désinfectant pour mains à base d'alcool.
 - Évitez de partager des objets qui pourraient être contaminés avec de la salive (par ex., des bouteilles d'eau, verres, couverts, etc.).
 - Nettoyez et désinfectez les surfaces qui sont souvent touchées (par ex., les poignées de porte).
 - Toussez ou éternuez dans un mouchoir ou dans votre avant-bras, pas dans votre main.

Pour plus d'informations sur le programme d'immunisation des enfants, et sur les maladies contre lesquelles cette immunisation protège, visitez le site www.immunizealberta.ca.

Nous vous remercions de votre collaboration pour assurer la bonne santé des enfants et communautés de l'Alberta.

Cordialement,

Dr Albert de Villiers, médecin-conseil principal en santé publique de la région Nord
Dr Chris Sikora, médecin-conseil principal en santé publique de la région d'Edmonton
Dr Deena Hinshaw, médecin-conseil principal en santé publique de la région centrale
Dr David Strong, médecin-conseil principal en santé publique de la région de Calgary
Dr Vivien Suttorp, médecin-conseil principal en santé publique de la région Sud
Dr Wadieh Yacoub, médecin-conseil principal de la direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits